VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-143

VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 33
Conseillers excusés et représentés : 2
Conseiller excusé et non représenté : 0

L'an 2026, le vendredi 25 septembre 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (33)
Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (2) :

MIQUEL Elodie	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
LAURAS Christophe	a donné pouvoir à	TEYSSEDRE Christian

Conseiller excusé et non représenté (0)

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-143 – Concession de distribution publique de gaz naturel - Compte rendu annuel de GRDF (exercice 2025)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, GRDF (Gaz réseau distribution France), "organisme de distribution de gaz", se doit de transmettre un "compte rendu annuel" aux autorités concédantes ; il comporte notamment "la valeur brute ainsi que la valeur nette comptables, la valeur de remplacement des ouvrages concédés pour la distribution d'électricité et la valeur nette réévaluée des ouvrages pour la distribution de gaz naturel [...], les données de consommation et de production [...], et les données permettant d'élaborer et d'évaluer les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et les plans climat-air-énergie".

La commune a renouvelé cette distribution de gaz naturel à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire par la délibération n° 2021-124 en date du 28 mai 2021 pour une durée de 25 ans.

Le réseau de gaz naturel sur la commune est composé de 94 km de canalisations, exclusivement en moyenne pression ; il dessert 6 786 clients (contre 6 929 clients en 2024) : 145 GWh de gaz ont été acheminés pour 2025, soit une légère baisse par rapport à 2024 (147 GWh).

En 2025, le concessionnaire a investi 396 000 euros sur ce réseau dont la valeur nette est de 11 672 735 euros.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) suit certains indicateurs de qualité comme le taux de respect du "délai catalogue" des demandes reçues des fournisseurs. Celui-ci mesure la capacité de GRDF à intervenir dans le délai demandé ; il est de 97,5 % en 2025 (96,8 % en 2024).

Les incidents ont été au nombre de 49 sur le réseau (contre 77 en 2024) ; ils sont répartis comme suit :
- 7 sur des installations intérieures desservies par GRDF ;
- 38 sur des ouvrages exploités par GRDF (branchements, réseaux...). Pour mémoire, 56 signalements avaient été effectués sur ces ouvrages en 2024 ;
- 4 sur d'autres sièges (contre 10 en 2024)

Ceux-ci ont généré l'interruption momentanée de fourniture à 31 clients (contre 64 en 2024). Il n'y a pas eu d'incident majeur (coupure concernant au moins 500 clients).

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026143-DE
Reçu le 09/10/2026

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-143

Les redevances de concession versées en 2025 s'élèvent à 18 758,70 € dont 14 357,70 € pour la R1 Gaz et 4 401 € pour les Redevances d'occupation du Domaine Public (RODP) et Redevances d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) Gaz (contre 19 048 euros en 2024).

Le compte-rendu d'activité de concession 2025 de GRDF est joint en annexe.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2025 de GRDF.

Secrétaire de séance	Le Maire
Signé : Ewan FILOE	Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé	Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 9 octobre 2026
Transmise en Préfecture le 9 octobre 2026

Délais et voies de recours
Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026143-DE
Reçu le 09/10/2026